



SOCOTEC BELGIUM ASBL

MI OZJI			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport: 23/16.06.06/09			
Concerne			
Demandeur: Cch JI Cheek - Selfing	<u>6</u>		
Personne sur place :code EAN de l'installation :	<u>d</u>		//
Personne sur place :	1,40-	6690 L	lielsa
Date de visite O 6/06/16 Date d'émission O 6/06 / Références client			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🕽 276 bis et dérogations 💆 271 bis	⊒ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		-	
Tension d'utilisation : Protection générale du branche			1
V3N400 V □3x230V □ 2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 2 no	ombre de circu	its terminaux :	10/13
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	,	X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		N	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X	501	,
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	$\mathcal{X}$		
Résistance de dispersion de la prise de terre :			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
·	The American Control of		122-124-124-1
Voix Annexe		4 740 30 5 1 2 2 2 2 2	
a sign of the companies	MONA MARKAMANAN I	HILL BEICK E. E. C. COCC	59500 800 110 D 17
TO SECURE OF THE SECURE OF THE SECURE AND THE SECURE OF TH			********
THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	CE SIL DE REMARKE	0.00 0 (62656666 00) = 0	
Conclusion:			PAP)
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.S.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à offectuer	dans SOCC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité da au terme de 18 mois après signa	complémentai ture de l'acte d	re est à exécuter le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(ir)/0215
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen o	complémentair	e est à exécuter r	parle 273
même organisme en vue de compléter le dossier.			fr)/(
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.  Nom et visa du d	emandeur pour	réception :	)215
riareen.08	with		1
WWW.Co.71/580.10			8
Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,  WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708			1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0423 23/6000000000000000000000000000000000000
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
<ul> <li>☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de cable d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
I Assence de Baques de Tolierence aux fun ple
de coffet per de comptent pertes de como de
egte le Neutre et la Tent plus de MVale.
A four des prises de coments son memies de bisch
de Tene il est intendit de tonneter des effere
pres du comptan Al I. Dill 06 30011 A 1 estos
tes en Têté de le gne.  Www.certigreen.be Tél. 0471/580.708
1.78625 02 02